

OBJET DU MARCHÉ :
PRESTATION DE SERVICE POUR L'ORGANISATION DE TROIS
VOYAGES SCOLAIRES EN 2020

ANNEXE 02

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

LOT N°2 : VOYAGE A DUBLIN

MARCHÉ N°ARIANE 02

Procédure de consultation utilisée : procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015).

Représentant du pouvoir adjudicateur : Mme Nahouel SALAH, Principale du Collège Ariane
Comptable assignataire des dépenses relatives au marché : Mme Solange KPAKPO, agent comptable

ARTICLE 1 – DATES ET LIEU DU VOYAGE

Le voyage à Dublin (Irlande) aura lieu du dimanche 1^{er} mars 2020 au vendredi 6 mars 2020.
Le fait de répondre à la consultation vaut acceptation des dates et lieu du séjour.

ARTICLE 2 - CONTENU PARTICULIER DE LA PRESTATION POUR LE LOT N°2

2.1 Effectif du voyage scolaire à Dublin :

L'effectif de ce voyage scolaire comprend 53 participants, à savoir :

- 49 élèves de classe de 3^{ème} ;
- et 4 adultes « accompagnateurs ».

2.2 Le transport :

Pour information, le transport des élèves du lieu de leur domicile au Collège Ariane et vice versa est pris en charge par les familles.

Il comprend le transport en autocar aller du Collège Ariane à Argenteuil jusqu'à Cherbourg ; le transport en ferry de Cherbourg jusqu'à Dublin, Irlande. Transport ensuite en autocar pour toutes les visites, activités et accueil en familles hôtesse.

Les déplacements et excursions sur place se font en autobus privé (réservé au groupe) et les frais de parking et de repas du chauffeur sont compris.

Départ prévu le matin du dimanche 1^{er} mars 2020 du Collège Ariane à Argenteuil pour un retour prévu le 6 mars 2020 au collège Ariane à Argenteuil en fin d'après-midi.

Pour les déplacements en autocar, tous les frais d'autoroute et de traversées maritimes (taxes comprises), de péages de toute nature et de parking doivent être inclus dans le prix. Dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transports utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le candidat fournira un mémoire technique où figureront notamment les caractéristiques de l'autobus mis à disposition.

2.3 L'hébergement :

Séjour pour 49 élèves de 3^{ème} et 4 accompagnateurs en pension complète, en familles hôtesse.

Dans la prestation d'hébergement, il y aura lieu de prévoir des chambres pour garçons et filles et individuelles pour chacun des accompagnateurs. Le voyage compte X filles et X garçons.

2.4 Les repas – nuitées – visites et activités :

Le déjeuner du jour n°01 (dimanche 1^{er} mars) sera fourni par les participants.

PROGRAMME DU SEJOUR :

Départ du Collège Ariane à Argenteuil (95100) le dimanche matin 1^{er} mars 2020 en autocar jusqu'à Cherbourg (déjeuner fourni par les participants).
Présentation au terminal car ferry et départ pour Dublin. Dîner à bord du ferry, nuit en cabines couchettes.

Le 2 mars 2020 : petit déjeuner à bord du ferry et arrivée à Dublin. Voyage jusqu'à Clendalough en autocar.
Déjeuner au restaurant.
Partance pour les familles hôtessees aux environs de Dublin (Sud).
Dîner et nuit en familles hôtessees.

Le 3 mars 2020 : petit déjeuner en familles hôtessees et visite de Trinity College et du Books of Kells, initiation au football gaélique (repas fourni par les familles hôtessees).
Retour dans les familles, dîner et nuit en familles hôtessees.

Le 4 mars 2020 : petit déjeuner en familles hôtessees, visite du Croke Park et du Musée des sports gaéliques (déjeuner fourni par les familles hôtessees).
Visite du musée des écrivains Dublin Writers et visite du James Joyce Center.
Retour dans les familles, dîner et nuit en familles hôtessees.

Le 5 mars 2020 : petit déjeuner en familles hôtessees, visite libre (panier repas fourni par les familles hôtessees).
Présentation au terminal car ferry de Dublin et départ pour Cherbourg (panier repas du soir fourni par les familles hôtessees).
Nuit en cabines couchettes à bord du ferry.

Le 6 mars 2020 : petit déjeuner à bord du ferry, arrivée à Cherbourg.
Départ en autocar pour le Collège Ariane à Argenteuil.
Déjeuner en cafétéria d'autoroute et arrivée prévue au Collège Ariane à Argenteuil en fin d'après-midi.

Tous les frais inhérents aux visites, activités détaillés ci-dessus et aux transports pour se rendre sur les lieux visités ou pour effectuer les excursions, sont compris dans le prix de l'offre.

L'autocar pour le transport d'Argenteuil à Cherbourg devra être équipé grand tourisme avec toilettes.

2.5 Assurance :

L'assurance annulation, pour cas de force majeure, interdiction des voyages scolaires prescrite par le Rectorat de Versailles ou toute autre autorité administrative doit être incluse dans l'offre.

L'assurance annulation doit également couvrir, à minima, les critères suivants :

- Raison de santé de l'élève ou de l'accompagnant interdisant la participation au voyage, justifiée par un certificat médical ;
- Décès dans la famille (élève et accompagnateur);
- Déménagement entraînant un changement d'établissement (élève).

- Une assurance assistance, voyage et rapatriement sera incluse dans l'offre.

L'offre doit comprendre :

- Le transport en autocar aller+retour Argenteuil/Cherbourg
- Le transport aller+retour en ferry et les nuits en cabines couchettes
- Le petit déjeuner à bord du ferry du 2 mars 2020
- Le petit déjeuner à bord du ferry du 6 mars 2020
- Tous les transports sur place (transferts sur le lieu d'hébergement, lieux d'excursions et visites)
- Le restaurant du 2 mars 2020
- Le restaurant d'autoroute du 6 mars 2020
- La pension complète en familles hôtesses
- Le dîner à bord du ferry du dimanche 1^{er} mars 2020
- Les réservations et droits d'entrées des sites prévus au programme
- Les visites guidées et activités mentionnées au point 2.4
- L'assurance annulation (point 2.5)
- L'assurance assistance/rapatriement (point 2.5)
- Tous les frais de voyage
- Le dossier de voyage.

Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs à part les dépenses personnelles.

L'ensemble de ces prestations devra respecter la réglementation concernant l'hygiène alimentaire.

Le cahier des clauses administratives particulière est établi en un seul original, conservé par le Collège et qui en cas de litige fait seul foi.

Fait à, le.....

Le Candidat,

Nom du signataire :

Fonctions :

Signature :

Cachet de l'entreprise :